



# Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix

04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81

[www.ville-claix.fr](http://www.ville-claix.fr)

République Française : Liberté, Egalité, Fraternité

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le premier avril deux mille vingt-six

Le conseil municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. REVIL Christophe, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 26 mars 2026

**OBJET : Élection des membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

**PRESENTS :** M. Christophe REVIL - Maire, Adjoints : Mme MN. STRECKER, M. P. ROUSSET, Mme B. BERTHON, M. Y. PASDRMADJIAN, Mme S. ALPHONSE, M. JL. BOUCHAUD, Mme S. IMBERT, M. R. DA SILVA, Conseillers municipaux : M. P. SAPPEY, Mme C. RANGOD, Mme M. BRUN, M. M. CAUDRILLIER, Mme M. TROUILLEAU, M. F. GIRARD, Mme V. VERMAST, M. R. KELLER, Mme A. CHIANTIA, M. O. LY, Mme D. MARCHAIS, M. S. MOREL, Mme F. FINET, M. M. PICARD BELLAY, Mme B. CAHU, M. A. FARELLY, M. SCHIESS, Mme I. COMTE-DELPLACE, M. R. OLIVIERI, Mme D. PIN.

**POUVOIRS :**

**ABSENTS :**

Mme Sylvie ALPHONSE a été élue secrétaire.

**Délibération N° : 22/2026**

**Nomenclature : 5.3.1**

**Domaine : Direction Générale des Services**

**Le rapporteur : Monsieur Christophe REVIL**

Le Rapporteur EXPOSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-21,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.123-6, R.123-8 et R.123-10,

VU la délibération N° DEL 21/2026 du 1<sup>er</sup> avril 2026 portant fixation du nombre de membres du conseil d'administration du CCAS,

CONSIDERANT que, conformément à ces dispositions, le conseil municipal est tenu d'élire en son sein les membres qui siègeront au conseil d'administration du CCAS, dans un délai maximum de 2 mois suivant son renouvellement,

CONSIDERANT que l'élection a lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel,

CONSIDERANT que chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète,

CONSIDERANT que les sièges sont attribués aux candidats suivant l'ordre de présentation sur chaque liste.

CONSIDERANT que si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution de ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages et qu'en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Le Rapporteur invite les conseillers à déposer leurs listes. Le conseil municipal procède à l'élection des membres au scrutin secret, parmi les listes de candidats présentées par les conseillers, à savoir :

Liste A : IMBERT Sandrine, ROUSSET Patrick, TROUILLEAU Maryline, MARCHAIS Déborah, DA SILVA Raphaël, CAHU Béatrice

Liste B : PIN Dominique, COMTE-DELPLACE Isabelle, SCHIESS Jean-Michel, OLIVIERI Robert

**A l'issue du scrutin, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :**

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
- nombre de bulletins blancs : 0
- nombre de suffrages exprimés : 29
- quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir : 4,833333333

**Ont obtenu :**

	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient (=nombre de voix obtenues / quotient électoral)	Nombre de sièges attribués au quotient (arrondis à l'entier inférieur)	Reste (=nombre de voix - (nb de sièges obtenus au quotient x quotient électoral))	Nombre de sièges attribués au plus fort reste (restant des sièges attribués au plus élevé des restes)
Liste A	25	5,172413793	5	0,833333333	
Liste B	4	0,827586207	0	4	1

**Le conseil municipal proclame donc élus membres du conseil d'administration du CCAS :**

Liste A : IMBERT Sandrine, ROUSSET Patrick, TROUILLEAU Maryline, MARCHAIS Déborah, DA SILVA Raphaël

Liste B : PIN Dominique

*Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré à la majorité,*

PROCLAME élus en tant que membres du conseil d'administration du CCAS les conseillers suivants : IMBERT Sandrine, ROUSSET Patrick, TROUILLEAU Maryline, MARCHAIS Déborah, DA SILVA Raphaël, PIN Dominique

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Madame la Préfète de l'Isère.

**Modalités de vote : Unanimité (29 votants)**

La secrétaire de séance  
Sylvie ALPHONSE



Le Maire  
Christophe REVIL



Date d'affichage: 7/06/2016

Date de retrait: 7/06/2016